# LA JUSTICE

EN

# POLOGNE

ET RÉPONSE

## A M. PROUDHON

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS

1864

# LA JUSTICE

# POLOGNE

ET RÉPONSE

A M. PROUDHON

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

# LA JUSTICE

EN

# POLOGNE

ET RÉPONSE

## A M. PROUDHON

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

GALERIE D'ORLÉANS, 17 ET 19, PALAIS-ROYAL

—

1863

Paris. — Imp. L. Tinterlin et Cᵉ, 3, rue Neuve-des-Bons-Enfants.

# LA JUSTICE

# EN POLOGNE

L'histoire, en notre âge, non de fer mais de rouille, inscrit des pages sublimes comme dans les temps anciens : elles sont écrites du sang le plus pur de la Pologne. Ses héros surpassent les vertus de tous les siècles et semblent des revenants sortis des vieilles légendes pour vivre les prouesses chantées par les bardes et les rhapsodes. C'est à côté de nous, en Europe, à des stations de nos chemins de fer, dans nos journaux quotidiens, qu'ils se montrent braves et bons, avec désintéressement, sans avoir rien à attendre du souverain que la corde du bourreau. Et nous, nous tous, quels que nous soyons, qui, loin de prendre la croix blanche des zouaves de la mort, ferions, si nous osions, des vœux pour qu'on ne les secourût pas, qui, sans avoir le frisson de l'indignation, regardons pendre ces preux, qui, lorsque l'honneur parle, songeons à nos commerces, lorsque ces hommes démentent fièrement que la grandeur d'âme soit morte dans l'humanité, avons peur que leurs hautes voix n'ébranlent et fassent sauter la Bourse ; nous tous, même M. de Girardin, qui n'osons pas seulement leur refuser une sympathie aussi vague, aussi ba-

nale que celle de la diplomatie, nous qui sommes, ou les masses, ou les richesses, ou les armées, ou le gouvernement, nous, les contemporains de l'histoire, qu'enregistre-t-elle de nous ? Si elle est indulgente, elle écrit que nous avons peur. Nous croyons être nés hommes libres, car c'est une partie intégrante de la liberté que de défendre celle d'autrui. On n'aime pas sa patrie quand on hait l'amour des autres pour la leur. Tel n'était pas le Polonais en Italie comme en Crimée, pour des opprimés étrangers.

Et maintenant, voulez-vous des exemples de piété envers son pays ? Retournez-vous; ils sont innombrables : voyez les Polonais adorer leur Pologne. Est-il honneurs, est-il sacrifice, dévouement, renoncement de soi-même, qu'ils ne versent sur le sol, auguste autel de la patrie? On les voit nus, presque sans armes, dispersés, sans ressources, sans généraux, sans munitions, sans vivres qui les attendent, même au dehors, sans autre magasin que le hasard, résister à la force militaire qui, depuis Attila, épouvanta le plus le monde : ils sont un des leurs contre dix soldats, et deux fusils contre cent. Autour d'eux, on sème la famine, le fer, le poison, la trahison ; et sur les rives de la Vistule, qui charrie des cadavres comme des glaçons en hiver, il y a assez de grandeur d'âme pour embellir dix siècles d'annales, et des cruautés à douter de l'âme humaine. Pendant qu'on tue, qu'on déporte leurs femmes, qu'on expose leurs petits enfants, des bandes entières de Décius se dévouent jusqu'au dernier à une mort certaine pour sauver le plus gros de leur armée. La magnanimité est si familière à ces hommes, que pour cela, sans doute,

les serfs tartares les tiennent pour hors de la nature humaine, et pour légitime l'emploi contre eux de toute destruction.

Il n'a pas même manqué à leur gloire d'être décriés par les Gortschakoff, sans succès, par toutes les cours, sur ces modes qui avaient jusqu'ici charmé les oreilles de tous les potentats. « Ce sont les ennemis de l'ordre, de la famille, de tout ce qui existe, de la morale, de la société, de la religion, de l'autorité, de la propriété, de la civilisation ; ce sont les amis de l'incendie, du meurtre, du pillage, du bouleversement, de la démolition ; ce sont des insurgés, des sans-culottes, des perturbateurs, des socialistes, des communistes, des révolutionnaires. Ils combattent leur *souverain légitime.* »

Voilà ce qu'on sème dans tous les cabinets !

Un souverain légitime est celui qu'un long accord a rendu la plénitude des espérances et des besoins d'un peuple, tellement que l'un sans l'autre n'est plus la nation. Quand l'appui d'un tel consentement est donné depuis des siècles à une constitution, quand l'ordre de succession dans l'exercice du pouvoir est assuré, la solide assiette de la société, la force de l'empire sur le territoire, font la tranquillité pour l'agriculture, la sécurité pour le commerce, par l'absence de crainte et des révolutions internes et par le règne de la justice : ceci est un magnifique idéal de cité. Aisément, il semble alors à ceux qui jouissent d'un ordre de choses si fortuné, qu'un tel ensemble a été inspiré du ciel. Pour eux donc, tout adversaire de quelqu'une de leurs institutions, non-seulement veut le malheur de sa patrie, mais aussi est l'ennemi de Dieu, protecteur de la constitution qu'il a donnée à son peuple. Cet homme est

un sacrilége qui risque de changer la bénédiction d'en haut en malédiction.

Rien, en ceci, ne confère à la sainte Russie une autorité légitime sur les Polonais, et ne lui donne quelque raison à les traiter de transgresseurs des lois divines. Cette impossible, cette impertinente prétention à être ce qu'il y a de plus sacré sur terre, cette folie nauséabonde du khan russien, en vertu de quoi ses gens exterminent avec une atrocité transcendante une nation de chevaliers, ce trop sérieux non-sens, les princes les plus dignement légitimes de l'Europe en ont été complices. Ils en sont arrivés là en méconnaissant la nature de l'essence divine de leur pouvoir, qui est le consentement des siècles.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Les quatre plus forts d'entre eux avaient tenu les autres à la porte. C'est dans ce brigandage que la Pologne a été abandonnée au plus puissant. Ça été, bien entendu, pour la plus grande gloire de Dieu, c'est-à-dire pour le plus grand bien de la Pologne. Or, pendant que les arbitres du droit divin étaient en train d'engager ainsi la reconnaissance d'un pays de héros, il ne leur en aurait pas coûté d'avantage de la mériter encore plus grande : que n'ont-ils voté que le cotonnier pousserait désormais sur les rives de la Vistule ?

L'autorité russe, autorité de fait, qui n'a pas même pour soi l'appui moral d'un suffrage universel quelconque, autorité inique, comme l'a si bien fait voir Napoléon III, qu'il est devenu superflu pour moi de l'avoir prouvé, le panslavisme mogol exerce sa domination sur ce triste pays par les deux espèces de troupes salariées qui constituent les gou-

vernements réguliers : les régiments civils, percepteurs, argousins, ingénieurs, commissaires de police, juges, et les régiments armés. Elles sont deux mécanismes aux mille couteaux tranchants et perçants, qui fonctionnent, manœuvrent, opèrent ponctuellement, enchevêtrés inextricablement et organisés avec une solidité qui les rend bien difficiles à démonter. Pour y songer seulement, il faut plus qu'une résistance et un dévouement opiniâtres de la matière soumise à l'action de l'engin exécrable, il est encore besoin que les hommes bannissent d'entre eux la jalousie et la haine. La Pologne, lacérée, pétrie comme entre les bras de ces statues automates dont les membres recélaient mille poignards, la Pologne a entrepris de briser ses fers : elle réussit à les secouer, mais jusqu'ici ce poids affreux retombe sur elle et la transperce. Aux soudards elle oppose ses volontaires ; à l'armée civile, elle objecte son gouvernement national. Il commande toutes les ressources du dévouement à la patrie, courage, argent, vigueur, esprit, bras, armes, santé, science, tout ce qui est nerf, tout ce qui peut être puissance. Il commande aux armées, très-grandes par la valeur seule, et les recrute ; il centuple leurs forces ; toute cohorte des leurs avec le courage patriotique uni à la bravoure native, tient en échec plus d'une légion de Cosaques : il les pourvoit de munitions comme de vivres, d'habits comme de renseignements : il est ce qui manqua pour le triomphe des insurgés vendéens, un vouloir impersonnel, en dehors des rivalités des généraux, dans la poursuite des meilleures chances de succès.

Il intrigue à l'étranger et paralyse l'ennemi chez soi, c'est-à-dire chez lui : par une hardiesse neuve

dans l'histoire de tous les temps, ils ont établi leur siége au milieu même de la capitale des usurpateurs. Ils y tiennent à couvert leurs noms, leur caractère; ils sont partout, et leur existence est mystérieuse, leur présence est occulte. La puissance qu'ils exercent est égale à la puissance adverse, et rien ne porte l'enseigne de leur pouvoir : pas un soldat, pas un sergent de ville, pas un fonctionnaire quelconque n'est revêtu de leurs insignes, pas un bureau ne s'ouvre au public, rien de visible ; mais la ville est pleine de leurs agents, inaperçus comme eux : et cependant, entre les piques hostiles, leurs ordres s'exécutent avec une ponctualité redoutée. La foi du patriotisme est une lave inextinguible. Et ce n'est pas simplement une bravade triomphante que l'implantation de leur gouvernement au cœur de l'autorité de fait : c'est détruire son prestige dans l'esprit des populations qui pouvaient avoir été égarées à la longue; c'est montrer à toute la terre la Pologne sur qui commençait à s'épaissir la poussière de l'oubli des siècles ; c'est par ce seul fait de position proclamer l'intrusion de la Russie : l'exercice en ces lieux de leur œuvre libératrice la met à portée d'apprendre et de conjurer les conjurations de ces voleurs de contrées à l'encontre du gouvernement national et légitime; ils se faufilent jusque dans la gueule du loup pour en déjouer les appétits. Mais aussi, de tous les dévouements à cette noble cause, il n'en est pas de plus grand. Nous avons en écrivant ceci, une sorte de dépit comme écrivain de répéter toujours le même mot *dévouement;* c'est que là-bas tout n'est que dévouement. Les sublimes anonymes de Varsovie sont traqués, espionnés; ils ne peuvent sortir de leurs maisons

sans heurter de l'œil un gibet où pend quelqu'un des leurs. Sans cesse, sans repos, toutes les trahisons, toutes les morts, toutes les lâchetés, toutes les séductions déchaînées, rôdant ou tapies sous tous les masques, flairent leurs traces. L'un après l'autre, tous ceux qui commencèrent la délivrance ont été pris à ce noir affût. Bien souvent la Russie, malgré l'incroyable insuccès de ses manœuvres, a cru être venue à bout de ce gouvernement comme d'une portée de loups : mais un homme meurt, et non le devoir : le trépas d'un collègue n'est qu'un faible accident, un retard de quelques heures ; le défunt se continue en un vivant, et voilà tout. Figurez-vous vous promener dans une allée sablée et semée de fosses profondes où grouillent des milliers de serpents; une mince feuille de papier les recouvre, cachée sous le sable qui est ratissé par dessus comme sur la terre ferme : voilà dans quelle condition le gouverneur provisoire de Varsovie lutte pour les destinées d'un peuple, uniques jusqu'à ce jour. Il attend la potence de la trahison intime, sans plus trembler au milieu du péril de glace que le faucheur dans le feu des combats. En vérité, la Pologne a tous les héroïsmes. N'oublions pas qu'à ces luttes, qui semblent légendaires le jour même, elle s'est préparée par six mois de martyre, en confessant la foi du Christ et de la patrie ; que ses enfants sont restés les mains levées à prier Dieu, sous les feux de pelotons, devant les flots glacés du fleuve prêts à les engloutir ; que les bourreaux, exaspérés de leur patience, leur offraient même des armes pour se défendre; qu'ils ont longtemps courbé leurs fronts sous la main de fer qui les sacrifiait, pour sanctifier par la résignation leur cause sacrée.

Et maintenant que, trempés du sang pieux de leurs frères, ils luttent avec une force céleste, que l'État est refait, — le crime plane sur la nation.

On ne voit partout, à travers les fumées des incendies, que des arrestations, que des transportations, que des meurtres, sans distinction de sexe, de caractère, ni d'âge, qu'églises saccagées, que prêtres et vierges en religion, expulsés, massacrés, que vols et confiscations coordonnés en un vaste système de dévastation. Les maîtres selon la force, les Moscovites, se font les auteurs de ces horreurs pour venger leur autorité méprisée. Ils satisfont leur honneur par la satisfaction de leurs basses cupidités asiatiques. Partout le sang regorge, partout l'air balance les pendus, partout s'allongent sur les routes les chaînes de prisonniers : telle est la trace de leur passage. La nuit, dans tous les villages qu'ils traversent, ils laissent l'incendie pour les éclairer : on voit flamboyer leurs étapes. Nul ne peut dormir en sûreté : tant que la citadelle et la nuit sont grandes, ils entassent des captifs qu'ils font dans les paisibles demeures des citoyens ; le lendemain, on les envoie par longues files en Sibérie. La dépopulation est un système : chaque jour, la citadelle est trop petite ; si la Pologne était inépuisable, avant un an la Sibérie ne serait plus assez vaste. Il n'est en quelque sorte plus permis à un Polonais d'être autre chose qu'un mendiant : les impôts, plus élevés que le revenu, l'obligent à vendre son bien, s'il en a encore, pour les payer, tandis que le Russe acquéreur jouit en franchise. La spoliation est crûment organisée. Tous paysans ont le droit russe de dépouiller tout possesseur, en le déclarant ennemi du gouvernement moscovite : 93 et les biens nationaux sont

dépassés; le dénonciateur est juge en même temps, et il s'arroge les biens de la victime sans payer rien au fisc même.

La rage de ces Tartares nous exaspère surtout dans les traitements qu'ils prodiguent aux femmes. On les a vus déporter toute la famille d'un héros condamné; sa femme était en couches; le gouverneur l'a fait traîner en fiacre au chemin de fer qui devait la déporter comme les autres. Elle enfante dans la vile voiture numérotée; il fait prendre le nouveau-né et l'envoie aux Enfants-Trouvés. Cependant il eut un accès d'humanité; il lui répugnait d'envoyer cette pauvre femme dans cet état en exil. Il fit donc prendre arbitrairement, dans la ville, une accoucheuse, quelque innocente mère de famille, pour la déporter avec elle. Cette conduite est habituelle. Il a passé par la tête du cosaque lieutenant du czar de faire un ukase de mode, une extravagance qui semble un sénatus-consulte de cette Chambre Haute que Caligula avait projetée pour les comtesses de Renneville de son temps. Toute contrevenante à cette officielle *revue de la saison* est enfermée à la citadelle : c'est peut-être une pauvre femme qui n'a d'autres vêtements pour se couvrir ; n'importe, elle est pour cela criminelle d'État. Rien n'est outrageant, de tout ce qu'on peut faire à une nation, comme les attentats aux femmes.

Vous me dites : « A quoi sert à ce peuple d'avoir imploré si longtemps le ciel dans les larmes de son sang? L'horrible légion des crimes se rue sur lui le front levé, en s'affichant avec cynisme comme exerçant des actes de droit sur des masses viles et coupables. »

— Oui, le ciel a laissé déborder le flot des atten-

tats pour rendre ses élus plus purs et l'ennemi plus maudit. Ils ont attendu dans l'épreuve l'ordre d'en haut, et ils ont été exaucés. Ils en ont reçu le gouvernement national; son élection pour l'accomplissement de la délivrance lui impose les trois grands devoirs de tout pouvoir suprême (1). Il tient le gouvernail de l'Etat; il conduit les armées; ici surtout que l'horreur se montre sans honte, il doit la justice : il la rend.

Qu'est-ce que rendre la justice? Rendre la justice, c'est plus que le ministère d'un culte, le plus haut culte envers Dieu au nom d'une société humaine ; c'est une délégation céleste parmi les hommes; c'est l'exercice d'une part de divinité. Donc, le ciel a institué la justice chez les nations pour être la force de la vérité ; son objet est le règne du bien par des moyens rigoureux comme l'honnête ; elle poursuit les méchants pour les exposer en exemple à la terre. La meilleure répression du vice, c'est de rendre les vicieux honnêtes ; si cela ne se peut, c'est de les punir à regret pour fortifier, sinon par le spectacle de leur vie, au moins par celui de la peine, l'homme dans la poursuite de la bonne voie. D'où il suit que le juge, qui prend Dieu pour associé, s'il exerce son mandat avec mauvaise foi ou avec insouciance, lèse la personne de Dieu même, comme les Titans qui portèrent leurs mains sur le ciel.

(1) Quelques journaux ont publié une sorte de *communiqué* du czar, donné pour un document trouvé lors du sac de l'hôtel Zamoïsky. C'est un rapport de Mierolawsky, le général insurrectionnel: il contient le plan arrêté, l'autre année, pour le soulèvement projeté. Cette pièce est-elle authentique? Nous allons l'analyser sans en rien préjuger. On la fait sonner bien haut comme étant le déshonneur de la Pologne; mais on ne la cite guère; car, à vrai dire, elle est loin d'être infamante : elle contient seulement de ces choses qu'on n'a coutume d'avouer qu'après le succès et dont on

Dieu est vérité, la justice est l'essence de sa vérité : le juge, fût-il inspiré comme Salomon, est criminel, qui néglige les rites des débats réguliers, des audiences publiques, des enquêtes, des confrontations, des débats contradictoires, de la libre défense, de la publicité ; il ne doit mépriser aucun moyen de rendre hommage à la vérité, non pour éclairer sa conscience, si c'est un flagrant délit qui n'en laisse nul besoin, mais pour rendre à la justice l'hommage de l'évidence.

— Cependant, on dit que le gouvernement national se souille par le meurtre et l'assassinat : il entre-

est fier alors : on est vexé lorsqu'elles sont éventées plus tôt, sans qu'il y ait rien là de quoi rougir. Si ce morceau est de composition moscovite, il montre combien les ennemis et voleurs mortels de la Pologne sont impuissants à diriger contre elle des calomnies.

Il a cinq paragraphes. Le premier est relatif à cette donation entière, perpétuelle et irrévocable, faite aux paysans par les propriétaires des terres qui étaient tenues précairement à charge de corvée, suivant le vœu exprimé par la Société d'Agriculture, antérieurement à l'émancipation des serfs en Russie. Il s'occupe des mesures à concerter pour obtenir les formalités de l'autorisation de l'empereur, et, « aussitôt après, appliquer ouvertement, sans aucune hésitation, fût-ce même à grande perte, la résolution prise à Varsovie, sans attendre, ce dont Dieu nous garde, que l'initiative de cette résolution vienne de Saint-Pétersbourg. »

Je ne sache pas que jamais il ait été préludé à une insurrection de délivrance avec plus de générosité sous l'influence des riches, ceux-ci faisant le sacrifice volontaire d'une partie de leurs biens aux prolétaires. La Russie le reproche comme une infamie à ces riches ; ils ont cherché à apprendre au peuple que ce bienfait ne lui venait pas d'elle, mais de l'amour de leurs concitoyens pour la patrie. Ils se proposent dans cet écrit « d'organiser, à cet effet, des solennités nationales, de nombreuses et bruyantes réunions populaires dirigées par la petite noblesse ; c'est elle aussi qui doit guider le peuple, sans la moindre intervention des prêtres et des employés. »

Le second paragraphe règle le plan à suivre pour « exciter fiévreusement l'opinion des masses occidentales par l'attente des manifestations toujours croissantes de la vitalité polonaise et de l'impuissance russe ; » et cela, en s'adressant aux journaux. Quand on lutte pour la liberté, quel mal y a-t-il à le faire savoir à toute la terre, ô puissance russe ? Le secret n'est de précepte que pour les actes de charité, et chacun sait que cette vertu n'est pas dans vos habitudes ; voilà ce qui me porte à considérer la phrase suivante

tient des émissaires qui tuent dans les rues ceux qui l'ont d'ailleurs mérité par leurs forfaits. Tout cela est abominable! l'assassinat est une chose horrible.

— Ces morts d'homme que vous appelez à tort des assassinats, sont en effet les exécutions des arrêts du tribunal national.

— Ce sont des besognes de sicaires et non œuvres de justice.

— Expliquez-moi, je vous prie, vos distinctions.

— Que voulez-vous que je vous dise? C'est d'abord que ce soit exécuté par un bourreau; ensuite

comme une falsification des agents czarés : « D'un autre côté, il faut puissamment ennuyer les gouvernements de France et d'Angleterre, leur envoyer de Varsovie des plaintes et des doléances fabriquées dans ce but, et PRÉTENDUMENT (quel français!) *restées sans effet à Saint-Pétersbourg.* »

On lit ensuite : « Ces conseils nous ont été donnés par des personnes bien à même de connaître la politique des Tuileries, et qui nous ont cité l'exemple des Italiens, qui sont parvenus en peu d'années, à force d'instances patriotiques, à persuader l'empereur des Français d'accomplir ce qu'il n'avait jamais voulu ni pensé faire, et à forcer bon gré malgré son gouvernement de les aider dans leurs tentatives d'émancipation.....

« Nous le répétons : ces députations ne doivent attendre de leurs démarches et de leurs doléances d'autre résultat que d'aplanir les voies destinées à rapprocher dans l'avenir la Pologne insurrectionnelle de l'Occident..... » Mais jusqu'ici rien qui choque l'honnêteté non plus que la sagesse; attendons la fin de cette phrase qui contient explicitement tous les principes de conduite du présent rapport : « ..... et d'intimider les Russes et les Allemands par l'idée que les gouvernements de France, d'Angleterre et d'Italie sont en rapport secret avec le mouvement polonais. »

J'avoue qu'il est cruel pour les Russes d'avoir été dupés de a sorte et de n'avoir osé exterminer la chose à sa naissance. J'en ris de tout mon cœur et j'y applaudis. Voilà donc ce texte à interminables imprécations! C'est de la politique très-blanche, et il serait bien heureux pour le monde que jamais de mystères plus noirs n'eussent empesté la diplomatie et la vie privée des tzars; car leur cour est la même menace, à l'heure qu'il est, qu'elle fût jamais.

Dans les autres paragraphes se déroule le plan de campagnes à suivre pour la lutte armée; il est digne des plus grands capitaines; tout y respire la plus cordiale loyauté militaire; on n'y projette aucune de ces horreurs systématiques dont la résistance de l'Es-

il faut qu'il y ait des avocats, des huissiers, des ministères publics.

— Tout ce que vous réclamez, ces rites de justice multiples, saints, exigent pour garantie un régime social, bien portant : il faut que nul justiciable, pour grand qu'il soit, ne puisse faire obstacle à l'accomplissement des sentences ou plutôt des oracles des juges, de même que les grains de blé ont beau être gros et petits par rapport les uns aux autres, cela est indifférent pour la meule du moulin, devant qui ils sont tous égaux. Les juges sont hommes faibles et mortels de corps; pour que leurs

pagne à Bonaparte est pleine, et que nous avons quelquefois exercées en Afrique. Jamais le panégyriste n'est obligé de recourir en leur faveur à ce principe, vrai pourtant, que l'opprimé a tout droit contre l'oppresseur. Il n'y a qu'un point qui puisse lui faire quelque tort, et cela aux yeux presbytes des imbéciles qui, depuis quatorze ans, vivent toujours épeurés du grand serpent de mer de l'anarchie. C'est l'endroit où l'on propose, loin de guillotiner les socialistes, un moyen de les utiliser sans qu'ils soient incommodes : « Pour les démagogues incurables, il faut leur ouvrir la cage pour qu'ils s'envolent au-delà du Dniéper. » L'intérieur de la Moscovie est déjà en feu ; il faut tenir une provision de Pougatcheff (insurgé sous la grande Catherine) toute prête à y verser. Cela s'appelle tout simplement en tactique créer une diversion armée ; c'est ce que fit Charles XII et Mazeppa.

Ce document fait le plus grand honneur au génie stratégique des Polonais qu'on nous représentait si bien comme incapables d'une idée sage ; c'est un chef-d'œuvre du genre Loin de les déshonorer, les fait tenir en haute estime. Les hommes d'État russes ont bien mal servi leurs intérêts en répandant cette pièce ; elle est si maladroite qu'on serait tenté de croire qu'elle a été oubliée à dessein par les Polonais pour engeigner la Russie. Il semble voir les ours de M. de Munckhausen, qui lèchent des brancards de charrue enduits de miel, si avant que le bout en sort par l'œsophage; de sorte que le chasseur n'a plus qu'à y enfoncer une cheville pour les river. A-t-on idée de la balourdise de ces habitants des régions polaires, qui s'en vont imprimer que Napoléon III se laisse mener par le premier venu : de sorte que maintenant s'il prenait une résolution contre la Pologne, il paraîtrait reconnaître qu'il s'abandonnait à d'infimes suggestions ! Cependant une chose porte à croire que cette pièce ne sort pas des archives du gouvernement national : c'est qu'il ne l'a pas démentie, selon l'usage de tout gouvernement constitué.

âmes puissent exercer ainsi la divinité de leurs devoirs, il faut que les corps soient libres. En Pologne, la violence chez les coupables est au comble. Ils traquent les juges, les mettent à mort ignominieusement, les poursuivent en plein jour, ne leur laissent pas un siége pour rendre la justice. Ils sont toujours à épier où sont leurs personnes, et s'ils les découvraient en assemblée, ils les auraient bien vite traités avec une barbarie exemplaire.

Mais parce que la justice ne peut pas se célébrer avec tout ce cérémonial austère, ne faut-il plus l'accomplir? C'est comme en 93, si les prêtres persécutés n'avaient pas voulu dire la messe dans les maisons modestes et fidèles, sous prétexte que les somptueuses églises étaient fermées et que les humbles meubles domestiques n'étaient pas dignes du saint ministère de l'autel; ici, qu'importe qu'une justice sans rites soit plus lourde, puisqu'elle est destinée à peser sur ceux-là mêmes qui lui imposent ces entraves? La justice est comme la religion, nul appareil ne saurait être trop beau pour elle ; car elle est nécessaire : si la pompe vient à lui manquer elle n'en est pas moins resplendissante, au contraire. Le juge participe de Dieu, qui est vérité, et la justice doit en être la splendeur : son plus magnifique ornement est l'évidence où on la met. Mais son essence même est simplement la conviction du juge, comme l'essence de la messe est le pain et le vin, quoique le prêtre qui sacrifierait aujourd'hui en France, comme en 93, serait sacrilége, et le juge aussi qui prononcerait purement selon sa conscience, même en cas de flagrant délit, sans les formes usitées dans les causes criminelles.

Le juge est coupable s'il dénie la justice; au con-

traire, quand il a fait tout ce qu'il pouvait, quels qu'en aient été les procédés, quelle que soit sa sentence, il a bien agi dans sa conscience. Ce serait une lâcheté de la part du magnanime gouvernement national, une sorte de trahison envers la généreuse nation qui s'en remet à lui pour être conduite pour ressusciter la patrie, en lui donnant des lois. Quelle horreur s'ils en venaient à prétendre la sauver sans justice, pour je ne sais quels scrupules que la forme emporte le fond !

Et puis il y aurait plus que de la simplicité à avoir ici des délicatesses pour l'absence de quelques formalités dans l'exercice judiciaire impossibles en ce pays, et qui ne sont pas l'essence même de la justice quoique son accompagnement nécessaire quand il se peut.

Oui, il est criminel de juger sans cet appareil, lorsque tout cela est possible, lorsque l'état, grand, immense, fort de toutes les forces de tous les citoyens, lorsque la loi elle-même toute puissante, ceinte de son glaive, armée de sa balance, préside elle-même aux déroulements de la justice qui dissipent les ténèbres du forfait, quand son aspect invincible, fort comme la nécessité, fait plier toutes les résistances, immense qu'elle est des millions de bras de tout le peuple. Certes dans ces cas-là, si les pasteurs de la foule, au lieu de remettre les faisceaux vengeurs à la grande figure qui a son âme confondue avec celle de tous les hommes; certes, les princes commettent un crime aux yeux de la justice : ils lèsent sa majesté. Mais si les lois, la patrie sont courbées, écrasées sous le fer, si le dernier souffle qui réside au fond de sa poitrine n'a plus d'autre force que de faire battre son cœur ; si ses oppresseurs l'ont ca-

lomniée, souillée, parodiée, voudriez-vous alors qu'elle essayât de se lever devant eux, pour qu'ils l'achevassent, elle, la belle et noble reine, sous le bâton? Voulez-vous, telle est la question, le règne du mal à perpétuité par les pratiques du règne du bien?

Or, du gouvernement national, lorsque l'iniquité triomphe, qu'elle patauge dans le sang, que les hordes kalmoukes apparaissent comme des troupes de démons au milieu des villes brûlantes, que le sacrilége des choses saintes et des personnes saintes surpassent toute foi, que les plus atroces décrets de spoliation de l'homme par le délateur sont en vigueur, exiger qu'il se déclare incompétent, c'est lui demander la honte : il livre ces gens au poignard du bourreau.

Mais peuvent-ils donc mander les coupables à leur barre, ces sublimes magistrats, les hommes les plus intègres, les plus dévoués à leur pays? Qu'importe, avons-nous dit plus haut, qu'une justice plus sommaire soit plus lourde, puisqu'elle est destinée à peser sur ceux mêmes qui l'alourdissent d'entraves? Malgré tout, la justice de Varsovie garde toujours ses rites, voilée sous ces haillons de plomb. Le tribunal n'en juge pas moins d'après tous les éléments de conviction qu'il peut se procurer : s'il est invisible, il n'en voit que mieux. Il prononce ses arrêts sur la réquisition d'un ministère public mais occulte; il y a même un avocat d'office pour plaider la défense du coupable ; il y a même un jury. Seulement, cette autorité judiciaire si admirablement servie devrait, puisqu'elle le pourrait sans danger, répandre des copies des débats, pour être reproduits par la presse, les faire afficher dans les rues de ses villes, les communiquer aux journaux étrangers,

et dessiller les dupes des grands et gros mots. Néanmoins, je prends acte de ces répugnances du public; elles viennent de son horreur instinctive pour la peine de mort. A son insu, il profite pour la manifester, de ce qu'elle n'est pas appliquée avec un instrument qu'il se croie tenu de respecter, comme le fusil, le couperet, la hart. Au contraire, la peine de mort n'est excusable que là où la loi n'a pas de maisons de force.

J'en étais là de mon écrit, lorsque la brochure de M. Proudhon m'est venue entre les mains. Certes, si j'en juge par moi, l'étonnement a dû friser l'indignation chez tous ceux qui ont fait la même lecture. Quoique d'un tempérament plus indifférent aux choses humaines, quoique moins sensible que bien d'autres aux opinions et aux apparences politiques, je n'ai pu m'empêcher d'éprouver un étrange étonnement. Monsieur Proudhon, l'ogre de 1848, le mangeur de tyrans, l'ennemi des puissances militaires, le voir défenseur, prôneur, panégyriste des violences contre les faibles, ressemble par trop à une mystification faite par un geai pseudonyme revêtu de ses plumes. « Nous, républicains de février, » comme il s'appelle lui-même, « on va m'appeler Russophile. On m'appellera comme on voudra : je ne m'en émeus guère. » Je laisse ce soin à MM. Guéroult et Havin, qui ne vous diront pas comme moi qu'il y a des pages exquises dans votre ouvrage. Les traités de 1815 ont été faits, comme ce livre le montre parfaitement, avec un esprit de modération relatif. J'ai été presque injuste envers eux à bien des égards : cependant, n'est-il pas curieux que ce soit un homme de 1848 qui m'ait désabusé sur ce point? La question des nationalités est aussi

bien élucidée. Je crois avec l'auteur qu'il n'est pas de droit naturel que l'agglomération des citoyens soumis à un même pouvoir soit composée uniquement d'hommes pareils de langage et d'origine. Je crois comme lui que l'origine prétendue de toute race humaine est un fait variable suivant l'état des connaissances historiques, et moins certaine que les généalogies hippiques des Arabes, par le fait même des mœurs. Je nie, d'après l'examen le plus superficiel des annales de tous les peuples, que ceux qui ont entre eux des affinités soient faits pour vivre plus ensemble que les lapins et les lièvres. Je pense, ce qu'il ne dit pas, qu'il ne voudrait peut-être pas dire, que pour constituer une nation, il faut, à tout prendre, quelque chose de ce que lesdits écrivains nationalistes réclament, une famille, tribu, ville, centrales, qui deviennent l'âme des parties adjointes, comme la boule de neige à laquelle sont soudées toutes les couches d'une avalanche. Il n'est pas besoin de plus de nationalité que cela, pour faire l'empire romain ou la France. Tout ce qui était annexé à la société des Quirites avait bien vite pour traditions de famille celles du Capitole. Les Appius Claudius, Cicéron d'Arpinum, Virgile le mantouan, Thraséas, Claudien d'Alexandrie, l'espagnol Sénèque, ont tous pour Romulus une piété filiale. Les Français, Romains, Gaulois, Burgondes, Gascons, malgré les Henri Martin, reconnaissent encore comme leurs aïeux les compagnons de Pharamond.

Mais quelles contradictions, quelles inconséquences, que celles dont fourmille l'ouvrage nouveau-né du fameux réformateur économique. C'est le Christianisme, dit-il, qui a fabriqué en Pologne une noblesse prise parmi les cultivateurs qui étaient égaux

avant ce temps; et il rapporte plus loin que les nobles défendaient de convertir les paysans. D'abord, il dit en termes violents, qu'il est injuste de veuloir séparer la Pologne de la Russie; puis il s'écrie : S'agit-il de démembrer les grands États, Polonais, je suis des vôtres. Chose plus bizarre encore ! des faits diamétralement contraires sont invoqués l'un et l'autre comme émanant de la stricte exécution des traités, telles sont la non-intervention de l'Europe dans la révolution belge en 1830, et l'intervention de la Russie en Hongrie en 1848. L'expédition de Lombardie est tour à tour conforme et contraire à l'esprit des traités. « L'aristocratie est chez tous les peuples, comme la monarchie elle-même de formation primordiale. » Absurdité colossale ! Je ne sache, pas plus au commencement du monde qu'à toute autre époque, qu'il y ait de faits avérés d'enfants nés avec des parchemins.

Cependant ce n'est pas tout à fait impossible, si le fait suivant que j'ai ouï dire, n'est pas tiré du *Constitutionnel*. On sait que les enfants issus d'unions entre cousins-germains sont souvent idiots, scrofuleux, paralytiques, abonnés au *Constitutionnel* ou à *la Patrie*. Un jour, dit-on, il fut procréé deux jumeaux d'un semblable légitime mariage; ils sortirent du sein de leur mère en tenant à la main..., l'un qui était du sexe masculin, le numéro du *Constitutionnel* qui venait de paraître, — l'autre, du sexe féminin, celui de *la Patrie*.

Ce sont là des erreurs de détail, et que je pourrais relever en plus grand nombre, et dont je me réserve d'attaquer encore quelques-unes. En voici une plus formidable que toutes les autres. Elle est l'une des deux idées fondamentales du livre; c'est sur elle

que tout repose et l'auteur a le talent surprenant de la faire ressembler à un paradoxe. C'est que plus on viole les traités, plus ils subsistent dans toute leur pureté. Il paraît que les traités ne sont pas femelles. Comme conclusion, il donne trente-trois raisons comme quoi ces traités existent : il faut que la chose soit bien peu évidente pour qu'on puisse en arguer aussi long en sa faveur. Ceci rappelle l'ouvrage où il est démontré que Napoléon n'a jamais existé : pourrait-on en dire autant en faveur de l'existence du soleil ou de la lune. Parmi ces trente-trois raisons, il en est qui sont étonnantes, comme celle-ci : « Je le prouve, dit-il : ... 9° Par la chute des dynasties des Bourbons en France et à Naples, toutes deux réfractaires aux traités. »

Il faut savoir que l'auteur, au grand étonnement des signataires eux-mêmes, qui n'ont guère prévu semblable louange, donne comme principe et comme objet des traités de Vienne l'établissement universel des institutions constitutionnelles en Europe. Ceci est la deuxième idée fondamentale comme quoi les Polonais ont tort.

Ne nous appesantissons pas sur ces opinions particulières à l'ancien rédacteur du *Journal du peuple*. Elles ne sont pas dangereuses. Ce factum du quinteux démocrate, fût-il même plus rempli d'arguties, a peu de chance de succès en France.

Avec cela, l'auteur s'embarque dans des appréciations du traité de Westphalie faites avec le parti pris de trouver les traités de 1815 plus favorables à la liberté : je ne suis encore pas de son avis. En 1648, il y avait plus d'États républicains et plus de petits États : c'est là le gage de la liberté générale, du respect des droits internationaux. En 1815, les

plénipotentiaires se sont appliqués à n'avoir pour voisins que des pays constitués comme eux, grands par l'étendue, par conséquent, par le nombre d'hommes centralisés sous la même volonté, sur des territoires d'une vastitude désespérante. Point de refuge pour l'homme indépendant, pour le libre penseur, pour le sujet en révolte contre les misères des peuples et les hontes des grands ; point de ces républiques comme Venise ou la Hollande, où il était donné à l'humanité d'entendre dire le vrai aux portes des souverains.

Une des belles institutions que cette paix européenne avait laissé subsister dans le monde moderne, une de ces idées qui furent l'âme de l'héroïsme au moyen-âge, c'était la royauté élective. Tout homme de cœur, tout chevalier, tout écuyer et soldat de fortune pouvait espérer de voir un jour couronner sa vaillance et sa sagesse par le diadème. Sans compter la chaire de saint Pierre et les principautés ecclésiastiques de Germanie, le trône de Pologne, comme naguère encore ceux de Bohême et de Hongrie, puis les maîtrises de Malte et des ordres d'Allemagne, étaient soumis aux choix d'électeurs appelés à nommer le plus digne. A la tête de la chrétienté était l'Empereur. L'Empereur, en ces temps-là, n'était pas un souverain quelconque, affublé d'un titre banal porté par le premier venu, de Pékin à Haïti : l'Empereur était un être unique de qui relevaient tous les royaumes et toutes les républiques, qui n'avait pas son égal sur terre, car le Pape n'avait que le domaine incorporel des âmes. On voit sur un des vitraux de la cathédrale de Gand, Charles-Quint et le Pape aux côtés d'un ange, le premier à droite, le globe à la main, le second à gauche, tenant sa triple croix : tous deux sont vêtus

de même, une chape de drap d'or chamarrée de fleurs et une tiare. Cet homme sans pareil était nommé par les électeurs du Saint-Empire : le Saint-Empire romain, c'est-à-dire l'Allemagne avec la Hollande et l'Italie, avait alors le rôle prédominant de l'Europe, dont son chef était la tête. Le Saint-Empire était le cosmopolitisme roi du monde. Voilà ce qu'était alors la patrie allemande!

Toutes ces splendeurs sont passées depuis longtemps. Dire que l'empire français nous a rendu ces beaux jours, serait le langage de la flatterie et non celui de la sincérité; il y aurait trop de distinction à poser, dont la première est que le suffrage universel a été appelé non à conférer une magistrature élective, mais à se priver à perpétuité d'un droit reconnu.

M. Proudhon vient, au 90e anniversaire de la chute de la Pologne, faire le procès à la monarchie élective. Cette guerre à un des rêves du passé qui charme le plus l'imagination des hommes, à l'évocation du temps où les Guiscars, les Guillaume, les Amadis, les Esplandians régnaient, ce discrédit jeté au plus noble lustre des peuples, est traité par M. P.-J. Proudhon d'une manière trop spécieuse pour que je n'essaie pas de me mesurer à elle, au risque d'être vaincu.

Peu à peu, les grands monarques héréditaires, de même qu'ils s'attachaient à diminuer le nombre des petits États, voyaient avec peine des pays où les rois étaient demeurés ce qu'ils étaient tous à l'origine des peuples : c'était un démenti trop formel donné au droit divin. C'est ce que M. Proudhon appelle l'*anomalie Polonaise*. Et quand ce droit eut sa théorie complètement assise, ce qui n'eut lieu qu'au siècle

dernier, au moment où il était déjà ruiné par la philosophie, le besoin se fit sentir impérieusement de supprimer le mauvais exemple de ces monarchies restées en arrière. Dans cet empressement des souverains à détruire la Pologne, le dernier jalon de l'avancement fait par Leurs Majestés dans l'absolutisme, M. Proudhon ne voit qu'une entente de candidats à la royauté pour mettre des bornes à des compétitions électorales trop coûteuses. S'il n'y avait eu que cela, il eût été bien facile d'y obvier, sans qu'il fût nécessaire d'écarteler la Pologne ; il n'y avait qu'à régler que nul des princes admis dans la communion des rapports diplomatiques, ne pût, sous peine d'être mis au ban de l'Europe, se faire candidat à la royauté polonaise. Selon lui, cela aurait dû pleinement contenter leur susceptibilité, puisqu'il prétend que la France a changé ses dynasties en 1830 et 1850, sans troubler les traités de 1815, lesquels ne sont que la suite de la paix de Munster, comme il le dit encore. Il dit avec raison que l'apport de cette couronne à un souverain déplaçait continuellement l'équilibre. C'est ce que les princes cherchent toujours à faire par des mariages : *Tu, felix Austria nube.* Nous avons indiqué à la première cause de trouble un remède qui pourrait aussi s'appliquer à la seconde, que les familles régnantes ne s'alliassent pas entre elles.

Quoi qu'il en dise, l'économie de l'Europe éprouva encore un plus grand trouble par l'occupation à perpétuité de la Pologne par un monarque mogol, qui apportait les limites de l'Asie jusqu'à son cœur. Cela n'effraya pas alors l'Europe comme il le fallait : aux *philosophes* en est la faute. Ils flattaient à l'envi la grande Catherine : à les entendre, son

empire avait rompu à jamais avec la barbarie ; il tenait la tête de la civilisation :

C'est du Nord, aujourd'hui, que nous vient la lumière.

Ils étaient si fiers d'avoir une impératrice à eux, qu'ils firent prendre au sérieux, dans l'opinion, ce titre usurpé, tandis que ses prédécesseurs n'avaient pas pu sortir de celui de grand-duc. C'était une monseigneurisation excessive. Ils acclimatèrent en même temps le mot nouveau de *Russie* pour désigner les États moscovites. La Russie ou Ukraine est proprement une province polonaise qui fut cédée aux souverains de Moscou en 1686, avec celle de Smolensko. La date de cette substitution de terme est comprise dans les trente ans qui séparent la publication du *Charles XII* de celle du *Pierre le Grand*, du premier des flatteurs comme des gens de lettres. Dans cet ouvrage-là, on voit toujours *Moscovites*, dans celui-ci, *Russes*. « Je me sers, dit-il, du nom de Russes pour désigner les habitants de ce grand empire ; » puis il discute pour savoir lequel vaudrait mieux de les appeler Russes ou Russiens. Tout cela prouve que cette appellation était encore peu usitée et arbitraire (1).

(1) Les lettres de créances données au sieur Potemkin, ambassadeur de Varsovie, le 11 mai 1681 et en 1678, commencent par : Très-haut, très-excellent, très-puissant et très-magnanime Prince, notre très-cher et parfait Ami, Czar et Grand-Duc de toute la grande petite et blanche Russie, Moskovie, Kiovie, Woladimer, Novogorod, Czar de Cozan, Czar d'Astracan, Czar de Sibérie, Seigneur de Pleskow, Grand-Duc de Smolensko, Twere, Jugar, Permie, Westquie, Bulgar et autres, Seigneur et Grand-Duc de Novogorod Inférieur, de Tzernigovie, Rézan, Rostof, Jéroslaz, Bélozéro, Obdor, Candenoes et de tous les quartiers du Nord, Seigneur d'Ibérie, Czar de Cartalme, Zirannie, Duc de Cabardin, et Duc des Ducs de Circassie et de Géorgie, et de plusieurs autres Seigneuries et États Orientaux, Occidentaux et Septentrionaux, Paternel, Grand Paternel, Héritier, Successeur et Dominateur.

Cette litanie barbare fut fournie par Potemkin, qui désira qu'elle

« Non, s'écrie notre auteur, les Polonais ne sont « pas en droit. Ils ne peuvent arguer, en faveur de « leur reviviscence, ni des traités de 1815, ni du « traité de Westphalie, ni de l'ancien droit de la « guerre et des gens, ni d'aucune considération de « droit naturel ou positif, Les partages de 1773, « 1794, 1796, 1807 et 1815, furent des actes juri- « diques parfaitement réguliers, aujourd'hui moins « que jamais susceptibles d'être attaqués. » Cette exaltation du droit de la force, pour parler à la mode, n'est pas la force du devoir.

« Je serai court ; je ne trouve nulle volupté à « fouiller une plaie douloureuse. Mais l'espèce de « cauchemar que cette question de Pologne fait « peser sur mes concitoyens ; l'obligation qu'on « prétend faire à la France de se charger à elle « seule, contre le sentiment des puissances, d'une « restauration aussi dangereuse que mal justifiée ; « le système de mensonges accumulés par une « presse dont nous avons appris, depuis 1859, à sus- « pecter le patriotisme et le désintéressement autant « que les lumières ; l'entraînement de la multitude, « à qui l'on est parvenu à faire prendre une intrigue « de jésuites, de chauvins et de nobles, pour la « cause sacrée des nationalités : toutes ces considé- « rations me font un devoir de dire nettement ce « que je pense. »

Ici commence à déborder un torrent de repro-

fût répétée à la suscription des lettres. Il demandait en même temps que son maître fut traité de V. M. Czarée, à cause de l'assonance de ce titre avec celui de majesté césarée qu'on donnait à l'Empereur, ce qui lui fut refusé.

Voltaire se trompe en disant qu'il n'y eut pas d'ambassade moscovite avant celle de 1687, où les trois envoyés du Grand-Duc tinrent une conduite scandaleuse et déguerpirent en laissant des dettes considérables au compte du roi de France.

ches, dans ce style âpre, abondant, pareil à la lave, dont l'illustre socialiste a le secret. Il est triste de voir le plus vigoureux et le plus honnête des champions de la liberté se faire l'écho du général de Berg, et cela pour échapper à la vulgarité, à la lourdeur et mauvaise foi des Chauvins et Jacobins assermentés. C'est ainsi que les révolutionnaires seraient les auteurs des meurtres et des incendies pour les attribuer au gouvernement russe. Son moindre reproche est de les traiter de grands enfants. Il dit qu'il y a deux ou trois millions de nobles polonais répandus sur la surface du territoire partagé, et ailleurs, que le nombre total des habitants est de vingt-trois millions. La noblesse, à son aveu, constitue donc plus du dixième des habitants: c'est une population supérieure, je ne dis pas à la classe noble, mais à celles qui sont au-dessus du peuple en tout pays. Ce que M. Proudhon, dans son manuel du spéculateur, nomme l'aristocratie, qu'il fait commencer aux employés ayant quatre mille francs de traitement, n'est pas le millième de la population française; et s'il avait pris avis dans les salons des faubourgs Saint-Germains les plus départementaux, il est probable que son aristocratie eût été bien réduite; néanmoins la noblesse polonaise n'est pas pour lui une partie quelconque de la nation ; c'est une caste présomptueuse, impuissante, incurable, intempérante, prodigue, sans esprit public, insolente, bigote à outrance. Il dit de la période la plus florissante de son histoire : « C'est le beau moment de la pourriture polonaise et de l'asservissement des paysans. » Il leur demande des restitutions d'héritages enlevés il y a six cents ans : je croyais que la prescription des immeubles était trentenaire : mais

M. Proudhon ne regarde pas de si près depuis qu'il a répudié son axiome : La propriété est le vol, et qu'il disait être la gloire du règne de Louis-Philippe. Puisqu'il est question d'axiomes, quand M. Proudhon leur applique, comme un reproche, c'est vrai, cet axiome : « Le roi règne et ne gouverne pas, » il aurait bien pu nous dire, quoique tout le monde le sache, que la formule vient d'eux, et qu'elle faisait le principe et la devise de leur république. Il dit aux Boleslas, aux Casimir, aux Kosciusko, aux Miéroslawski, à tous les braves qui souffrent à l'heure qu'il est pour la cause de la liberté : « Vous n'avez jamais su être Polonais, et vous parlez de nationalité. » — N'ayez pas peur, M. Proudhon, nul ne songe à rétablir cette royauté élective qui vous tient au cœur autant que si vous étiez un roi héréditaire. Dans tous les cas, vous n'aviez pas besoin de cela pour que nul ne songeât à vous nommer. Ce n'est pas l'aristocratie du temps de Sobieski qu'on veut rétablir, mais un état où peuple et noblesse se balancent : en attendant que le peuple se fût instruit, la vaillante et nombreuse noblesse occuperait provisoirement et en son nom, celles de places à lui réservées qu'il n'aurait pas assez d'hommes pour remplir. La plèbe, nous apprend M. Proudhon, ne fut affranchie que par les Russes, après le partage ; soit : la plèbe, comme l'appelle l'auteur démocrate, ne trouve pas qu'un peu plus d'indépendance personnelle vaille l'oubli d'une patrie. La plèbe a gagné au partage, soit : les co-partageants n'ont fait que lui donner des armes contre eux. S'ils ont voulu être généreux, que ceci leur prouve qu'il est bête d'être injuste à demi : ceci montre combien l'injustice est abominable, puisque celui qui se met

à être injuste par calcul ne peut pas prévoir jusqu'où il faudra l'être. Mais les co-partageants n'avaient d'autre but que de les armer contre les nobles, et ce but eût été atteint s'il fût arrivé que les nobles fussent tellement leurs ennemis. Cette noblesse, justement parce qu'elle est fière, aime mieux une liberté égale à celle des paysans que d'être esclave russe. Certes, si elle n'eût été que vaniteuse et non patriote, elle pouvait avoir auprès du czar une position de cour au-dessus de tout ce que jamais ambitieux ait pu se permettre de rêver. Ici l'auteur démontre que cette race qu'il appelait frivole avec égoïsme, est supérieure par l'intelligence en toutes ses aptitudes, à l'immensité des autres sujets du czar; que c'est à eux donc qu'il aurait confié le gouvernement de toutes les contrées, de toutes les forces de son empire. Mais, à ces destinées que M. Proudhon trouve brillantes, comme s'il était la mairesse d'un chef-lieu de préfecture, comme s'il n'était pas lui-même le modèle de l'abnégation dans le mérite, ils ont préféré comme il le ferait à leur place, la pauvreté dans les champs de leurs pères, la persécution dans leur patrie, la mort en combattant pour elle. Son grand amour pour la Russie, est-ce haine de la liberté? Certes cela n'est dans l'idée de personne, et ne peut être dit que par des ennemis personnels qui le croient pas. Est-ce défaut de sensibilité? Non, certes; il déplore hautement *la barbarie de la répression moscovite.* « C'est « la gloire de notre humanité que si les peuples « sont fatalement entraînés par moments à se faire « la guerre, ils ne se la fassent pas en bêtes féroces « et en brigands, » ajoute-t-il.

Mais l'auteur est tenace en son idée; s'il a fait une belle phrase contre la cruauté, il finit son ali-

néa en la faisant servir à aiguiser un trait contre la Pologne. La partialité l'aveugle de nouveau. *Chose intolérable,* s'écrie-t-il, *qui me fait monter le sang au visage,* ces vaincus parlent haut et agissent de même malgré les maux dont on les accable. S'ils se plaignent, c'est de leur part, *spéculer de l'atrocité de la répression avec un machiavélisme aristocratique.* Somme toute, l'auteur fait là une triste action; il s'est laissé entraîner par la haine du chauvinisme. Je ne suis pas plus chauvin que vous, M. Proudhon, et je vous excuserais en faveur de nos antipathies communes. Vous avez dit malgré votre exaltation, deux belles et bonnes choses, mais ce n'était pas le temps; soyons vrais, mais soyons favorables à la liberté; il y a temps pour tout. Il vous était si facile de laisser dormir vos rancunes pendant la lutte! Craigniez-vous donc que le chauvinisme cessât d'être ridicule!

L'originalité du livre consiste d'abord en certains modes neufs de présenter les choses qui rappellent les progrès apportés dans la médecine par le *Médecin malgré lui :* ainsi, les traités de Vienne faits en vue de l'établissement du régime constitutionnel. L'intérêt principal, qui fait de cette brochure l'égal d'un livre, c'est cette façon de l'auteur d'injurier ceux qu'il flatte au point que s'il leur déplaît énormément par ses grossièretés, il leur plaît encore plus par la suite. Ne parlons pas de cet auteur, que *le peuple lit sans le comprendre et que les gens instruits ne sentent ni ne comprennent :* il est certains guichets où un fil entre plus facilement qu'un chameau. Mais ce pauvre roi de Prusse, dont la politique étrangère et domestique est défendue d'un bout à l'autre, et qui est envoyé aux Petites Maisons! Vous raillez

avec esprit le *démocratisme césarien* de MM. Guéroult et Havin : prenez garde, M. Proudhon, on pourrait bien y joindre un troisième nom.

L'auteur nous rappelle que M. Thiers et M. Guizot étaient aux prises sur cette question intéressante pour *les Traités de* 1815, de savoir s'il fallait les respecter en les détestant, ou les détester en les respectant. Il nous apprend en courant bien des jolies choses; mais aussi semble-t-il à dessein effleurer à peine le sujet qu'il annonce. Le livre a pour titre : *Si les Traités de* 1815 *ont cessé d'exister ?* C'est là une question qui m'est adressée. Je n'aurais rien écrit sur ce point effacé de l'ouvrage même, si l'auteur ne semblait demander une réponse. Je n'ose la faire néanmoins qu'en m'excusant devant un homme que je respecte, un homme courageux de toute façon, en notre siècle aplati, mais qui s'est dangereusement trompé, et dont l'erreur m'irrite autant par elle-même que comme sortant avec autorité de sa bouche ; la voici : *Exister* est un verbe non défini ; la vie existe, la mort existe. M. Proudhon invoque comme preuve de l'existence des traités de 1815, qu'ils sont transgressés comme s'ils n'existaient pas : il en a le droit ; il sait mieux sa langue que moi et que bien d'autres. Seulement, de quel mode d'existence existent-ils ? Ceci renfermait une question préalable de lexicologie ou de haute métaphysique, selon les goûts. Mais ce n'est pas de la haute politique.

FIN.

## EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE E. DENTU, ÉDITEUR, PALAIS-ROYAL.

**Napoléon III et le Clergé**, par HIPPOLYTE CASTILLE. Grand in-8.................. 1 »
**Napoléon III, la Pologne et Alfred Ier d'Angleterre**. Broch. grand in-8.. 1 »
**La Nationalité Polonaise devant l'Histoire**, par PAUL DE SAINT-VINCENT. Brochure grand in-8........................................... 3 »
**Néaroma. — La Paix au lieu de la Guerre.** — Aux Italiens ses ancêtres J. PHILIPPE-AUGUSTE BARBERIN... . Brochure grand in-8.... ................ 2
**De Notre Système financier**, par E. CHASTENET. Brochure grand in-9.......... 1 »
**Le nouveau Pape**, par J.-M. CAYLA. Brochure grand in-8 ........................ 1 »
**Le nouveau Royaume des Papes** (solution de la question romaine), par un négociant catholique. Brochure grand in-8.............................. 1 »
**La Nouvelle Carte d'Europe**, par EDMOND ABOUT. Broch. in-8.................. 1 »
**L'Opposition libérale en 1863**. Brochure grand in-8.............................. 1 »
**La Sainte Cause de la Pologne**, par Valentin GALLET Brochure grand in-8. 1 »
**La Papauté selon la Foi et selon la Raison**, par A. JUGAND. Grand in-8. 1 »
**Le Pape à Venise.— Double Solution.** Brochure in-8............................ » 50
**Le Pape et ses Défenseurs**, par HENRI BIGNON. Brochure grand in-8............ » 50
**Le Pape et la Politique**. par la Comtesse MARIE MONTEMERLI. In-8.................. » 50
**Le Pape et le Czar**, par M. LAURENTIE. Brochure grand in-8......................... 1 »
**Pape et Pologne**, par J.-M. CAYLA. Brochure grand in-8.............................. 1 »
**Un Catholique au Père Passaglia.** Brochure grand in-8.............................. 1 »
**Du Passé et de l'Avenir de l'Europe.** Brochure grand in-8......................... 1 »
**Le Passé et l'Avenir du Parti Orléaniste.** Brochure in-8............................. 1 »
**Le Peuple français à l'Empereur.**. Brochure in-8..................................... » 50
**Pétition au Sénat sur la détresse coloniale**, par A.-S. MENIER. Br. in-8... 1 »
**Une Pétition au Sénat sur l'Enseignement moral et religieux**. In-8... 1 »
**Plus de Couvents!** par J.-M. CAYLA. Brochure grand in-8.............................. 1 »
**Plus de Pape-Roi**, par J.-M. CAYLA. Brochure grand in-8.............................. 1 »
**Plus de Question Romaine. — Appel au Concile National**, par J.-M. CAYLA. Brochure grand in-8.............................................. 1 »
**Politique et Finances en Italie** à propos de l'emprunt de 700 millions et des projets de crédit foncier italien, par J. AMIGUES. Brochure grand in-8.............. 2 »
**La vraie Politique française en Pologne**, par le général de P.... In-8...... 1 »
**Politique française et Question italienne**, par M. PIETRI. Broch. gr. in-8.. 1 »
**La Pologne devant les Chambres**, par Anatole DE LA FORGE. Brochure in-8. 1 »
**La Pologne devant l'Occident**, par M. W. RYBINSKI. Brochure grand in-8... » 50
**La Pologne et son droit**, par J. VILBORT. Brochure grand in-8.............. 1 »
**La Pologne ne périra pas.** Brochure grand in-8 ................................. 1 »
**La Pologne et l'Intervention européenne.** Brochure grand in-8................ 1 »
**Projet d'organisation d'Hospitaliers militaires**, par M. le comte F. de B.. ancien lieutenant-colonel de cavalerie. Brochure grand in-8.................. 1 »
**Question de Rome et de l'Italie.** — Discours prononcé au Sénat, dans la séance du 28 février 1862, par M. LE VICOMTE DE LA GUERONNIÈRE. Broch. in-8.... 1 »
**La Presse**. Discours prononcé au Sénat, dans la séance du 21 février 1862, par M. le marquis DE LA ROCHEJAQUELEIN. Brochure grand in-8.................... » 50
**La Prise de Puebla.** Brochure in-8.................................................. 1 »
**Projet de solution de la question romaine**, par l'abbé MICHON............. 1 »
**Où conduit l'Expédition du Mexique?** par un ex-député. Brochure in 8.... 1 »
**Question italienne.** — Discours prononcé par S. Exc. M. BILLAULT, ministre sans portefeuille. (Extrait du *Moniteur*). Brochure grand in-8..................... 1 »
**Question mexicaine. — Enquête et Sentence judiciaire, sur la plainte de M. de Saligny**, ministre de France au Mexique. Brochure grand in-8..... 1 »
**Que demande la Pologne**. Brochure grand in-8 ........................................ 1 »
**La Reconnaissance du Sud**, par A. GRANDGUILLOT. Brochure grand in-8..... 1 »
**Réponse à M. Guizot**. Brochure grand in-8..................................... 1 »
**Rome et la Méditerranée**, par ALEXANDRE BONNEAU. Brochure grand in-8..... 1 »
**Rome et les Concessions**, par M. DE LAROCHEFOUCAULD, duc de Doudeauville. 1 »
**Rome et les Evêques de France.** Broch. gr. in-8.................................. 1 »
**Rome et le Pape**, par M. LAURENTIE. Brochure grand in-8........................... 1 »
**Rome et le Vatican**. Brochure grand in-8.............................................. 1 »
**La Russie sous Alexandre II.** — Lettre à la *Revue des Deux-Mondes*, par ALEXANDRE JOMINI. Brochure grand in-8......................................... 1 »
**La Situation financière en 1863**. par M. CASIMIR PERIER. Broch. grand in-8.. 1 »
**Solutions possibles de la Question Polonaise**, par Edouard KURZWEIL. In-8. 1 »
**Le Soulèvement de la Pologne**, par MAURICE HERMANN. In-8. ..................... 1 »
**Théorie de l'Impôt de M. Proudhon**, par PROSPER BOIZE, Brochure gr. in-8.. 1 »
**Tout Chemin mène à Rome. — Pesth, Varsovie, Rome**. Brochure in-8°... 1 »
**Le Tocsin de la Pologne**. Brochure grand In-8.......................................... 1 »
**Les Tuileries et le Vatican**. Brochure grand in-8........................................ 1 »
**Si j'étais Pape. Solution et conclusion**, par J.-M. CAYLA. Broch. gr. in-8.. 1 »
**Les Turcs et la Civilisation**, par ALEXANDRE BONNEAU. Brochure grand in-8.. 1 »
**Une Révolution à faire.** Lettre à M. Gladstone, chancelier de l'Échiquier, par Adrien DE BRIMONT. Brochure grand in-8.......................................... 1 »
**L'Unité de l'Italie est-elle un danger pour la France?** par M. le marquis DE LA ROCHEJAQUELEIN. Brochure grand in-8............................. 1 50
**L'Unité italienne**, par M. le comte DU HAMEL. député au Corps législatif, directeur politique de l'*Écho de la Presse*. Brochure grand in-8 ........................ 1 »
**La Vérité sur les États confédérés d'Amérique**, par EDWIN DE LEON, ex-agent diplomatique et consul-général des États-Unis pour l'Égypte et ses dépendances. Brochure grand in-8......................................................... 1

Paris, Imprimerie de L. Tinterlin et Ce, rue Neuve-des-Bons-Enfants.